

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EMERGENTES

Contexte :

Selon l'article D 142-1-1 du code de l'action sociale et des familles, « le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire ». Ces pratiques professionnelles, leur diffusion, l'accompagnement de leurs évolutions, pour proposer de meilleures réponses aux attentes de la population, sont au cœur du mandat du Haut Conseil du travail social.

C'est pourquoi, il est apparu important de confier à ce Haut Conseil un mandat spécifique sur l'identification de pratiques émergentes, sur leur évaluation et sur les conditions favorables à leur développement.

Ces travaux s'inscriront pleinement dans la continuité du 1^{er} mandat du HCTS :

- Le groupe de travail s'appuiera sur les documents relatifs au **développement social**, qui s'attachent notamment à **rendre visibles et à capitaliser des pratiques inspirantes** et qui présentent des illustrations concrètes.
- Les pratiques émergentes seront examinées au regard de la **définition du travail social**, en termes de changement social, d'émancipation, de protection, de participation, de développement du pouvoir d'agir, de co-construction.
- **Le réseau des comités locaux du travail social et du développement social** sera mobilisé, pour le repérage des pratiques émergentes puis pour leur essaimage.

Thématiques à aborder :

Deux questions transversales seront étudiées et illustrées par des exemples de pratiques émergentes :

↪ **Travailler ensemble** : travailleurs sociaux, intervenants sociaux, personnes accompagnées, travailler en réseau et dans une dynamique de co construction, avec un focus sur la participation des personnes accompagnés aux processus de prise de décision (exemple de pratique : les conférences familiales).

Il conviendra d'articuler les réflexions sur ce thème avec celles que mènera le groupe de travail sur les rapports entre travailleurs sociaux et intervenants sociaux. Un exemple : les conférences familiales.

↪ **Rencontrer l'autre : la relation avec la personne concernée, au cœur de l'accompagnement social** : développer les démarches d'aller vers, prendre appui sur le pouvoir d'agir des personnes, ainsi que sur la pair aidance et le travail pair.

Productions attendues et méthode proposée :

Deux types de productions sont attendues :

1) Des fiches de présentation de pratiques émergentes (4 à 5 pages pour chacune)

Les pratiques émergentes pourront être repérées :

- ↪ En consultant les organismes de formation et les sujets de mémoire des étudiants.
- ↪ En adressant un questionnaire en ligne aux acteurs du travail social (professionnels, employeurs, organismes de formation).
- ↪ En saisissant le réseau des comités locaux du travail social et du développement social.
- ↪ En procédant à des auditions.

Ces pratiques émergentes seront analysées en opérant des croisements :

- ↪ Avec des pratiques similaires développées dans d'autres pays (en liaison avec la cellule internationale du HCTS).
- ↪ Avec des travaux de recherche en travail social et en intervention sociale.

2) Un document général et synthétique présentant :

- ↪ Des lignes de force communes aux différentes pratiques émergentes.
- ↪ Une démarche d'évaluation à deux entrées :
 - L'une centrée sur les processus.
 - L'autre ciblée sur les effets/impacts.

On pourra se référer au rapport sur le développement social, qui comprend une fiche intitulée : « L'évaluation des impacts : construire des indicateurs du travail social collectif ».

- ↪ Les conditions de développement de ces pratiques, les facteurs de réussite, les leviers possibles, les points de vigilance, les écueils à éviter.

Il conviendra de garder à l'esprit le constat dressé par l'UNCCAS¹, citée dans le rapport sur le développement social : « *La principale difficulté, ce n'est pas le mécanisme de la remontée, mais c'est le mécanisme de la redescente (...) car de fait l'expérience montre que cette « redescente » ne prend pas vraiment et que les acteurs locaux ne se réapproprient pas les expériences présentées comme inspirantes. Cela ne suffit pas. Il faut l'inscrire dans un réseau dynamique d'échange et de partage animé par des séminaires des colloques, des événements, etc.* ».

Face à ce défi, ce rapport formule des recommandations telles que :

- Créer pour les travailleurs sociaux des espaces et du temps consacrés à l'évaluation et à l'écriture des pratiques.
- S'appuyer sur l'ancrage territorial du HCTS et ses relais locaux pour essaimer les pratiques.

Animation et composition du groupe de travail; calendrier des travaux:

M Claude SEVERAC, représentant de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) s'est porté volontaire pour animer le groupe de travail.

Un appel à candidature pour participer au groupe de travail sera lancé. Il conviendra que l'ensemble des collègues du HCTS soient représentés.

Les travaux débuteront en février 2020 et s'achèveront en juin 2021.

¹ Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale.